

**DECISION N°106-2026—
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT NEGOCIE 2024-2027 —
CONSTRUCTION DE LA CRECHE DE ROZIER-EN-DONZY**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la convention-cadre du Contrat Négocié 2024-2027 conclu avec le Département de la Loire le 15 mai 2024,

Vu le projet de travaux de construction d'une crèche à Rozier-en-Donzy, estimé à un coût total de 1 769 775 € HT,

Considérant que ce projet est éligible, dans le cadre du Contrat Négocié, à une aide du Département d'un montant de 525 000 €,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver le projet de construction d'une crèche à Rozier-en-Donzy.

ARTICLE 2

De solliciter, pour le financement de la construction de la crèche de Rozier-en-Donzy, l'attribution d'une subvention du Département d'un montant de 525 000 € dans le cadre du Contrat Négocié 2024-2027.

ARTICLE 3

De préciser que cette opération sera financée selon les modalités suivantes :

- Coût prévisionnel du projet : 1 769 775 € HT
- Aide du Département au titre du Contrat Négocié : 525 000 €
- Aide de l'Etat au titre de la DSIL : 351 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 312 000 €
- Fonds propres de la CC Forez-Est : 581 775 € (hors TVA)

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 30/03/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42140 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260330-106-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026